L'EXPRESS
DEUX-MONTAGNES

INFORMATIONS MUNICIPALES

JANVIER À JUIN 2017

Photo: Jacques Poirier

Améliorez votre train de vie !

VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Dans ce numéro

Mot du maire 3
Deux-Montagnes grandit et s'améliore 4
Développement économique 5
Une ville pour la famille 6
Deux-Montagnes en action 7
Deux-Montagnes vous informe 10
Vivre en sécurité à Deux-Montagnes 12
Sur la scène verte à Deux-Montagnes 13
Annonces du maire 14
Faits saillants 16

PROJET DU RÉSEAU DE TRAIN ÉLECTRIQUE À DEUX-MONTAGNES

Le Réseau électrique métropolitain est un projet de réseau intégré de transport collectif de 67km, qui vise à relier à la fois le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'Île (Sainte-Anne-de-Bellevue), la Rive-Nord (Laval et Deux-Montagnes) et l'aéroport par la mise en service d'un système léger sur rail (SLR) entièrement automatisé et électrique. Les nouveaux trains du REM seront plus silencieux, auront le Wi-Fi gratuit et offriront des transits 20 heures par jour, aux 5 minutes pendant les heures de pointe.

Les autorités de la Ville de Deux-Montagnes ont rencontré les responsables du projet à plusieurs reprises de manière à faciliter l'implantation des infrastructures à Deux-Montagnes. Divers scénarios ont été envisagés au fil des derniers mois. Il est important de rappeler que ce projet n'est pas géré par la Ville de Deux-Montagnes, mais plutôt par CDPQ Infra, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Au cours des démarches entreprises auprès du REM, les représentants de la Ville ont toujours cherché à minimiser les impacts du projet sur le territoire de Deux-Montagnes.

Pour assurer une meilleure intégration du REM et la fluidité des déplacements aux abords des stations, la construction de nouveaux ponts d'étagement pour les voies ferroviaires, passerelles piétonnes et voies d'accès a été présentée ainsi que l'aménagement de viaducs et de stationnements.

L'aménagement de trois viaducs constituait une solution technique qui comportait plusieurs inconvénients. Les autorités de la Ville ont demandé à CDPQ Infra d'évaluer la possibilité de modifier le profil du tracé du REM en surélevant la voie ferroviaire. Les experts de CDPQ Infra ont travaillé avec diligence sur cette alternative et leurs analyses se sont avérées concluantes. Il est en effet possible de surélever la voie ferroviaire grâce à un talus végétalisé et ainsi éviter tout impact sur le boulevard Deux-Montagnes, la rue Henri-Dunant ou la rue Guy.

La Ville de Deux-Montagnes a convenu avec les représentants de Caisse de dépôt et placement du Québec Infra que cette variante constitue la meilleure solution technique pour intégrer le projet du REM sur le territoire de la ville, car elle évite de devoir acquérir plusieurs propriétés touchant plusieurs familles.

Un mémoire se rapportant au projet de loi n°137 sur le Réseau électrique métropolitain a été déposé par le maire de Deux-Montagnes, Denis Martin, à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale. Dans son ensemble, le mémoire soulignait les impacts positifs du REM sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes et stipulait que le projet de loi n°137 semblait adapté aux besoins des usagers actuels et futurs du train de la ligne de Deux-Montagnes.

DEUX AIRES TOD À DEUX-MONTAGNES

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) prévoit deux aires TOD (Transit-Oriented Development) aux abords de la gare de Deux-Montagnes et de la gare du Grand-Moulin.

Cette approche favorise la densification autour des stations de train et la création de milieux de vie avec des points de service et commerces à proximité.

L'aire de quartier suburbain autour de la gare du Grand-Moulin prévoit de 30 à 60 logements par hectare. Rappelons que la Ville de Deux-Montagnes offre un programme de crédits de taxes dans le secteur de l'aire TOD Grand-Moulin en vue d'encourager le redéveloppement de celui-ci.

Quant à elle, l'aire de centre suburbain régionale de la gare de Deux-Montagnes prévoit un minimum de 40 logements par hectare.

Les nouvelles aires TOD se doivent de respecter, entre autres, les exigences en matière de protection des milieux naturels, d'encouragement à l'auto-partage et de densification. Ces exigences complexifient les dossiers d'urbanisme à Deux-Montagnes puisque la ville est couverte par deux aires TOD. Il faut souligner que le schéma d'aménagement de la MRC et le plan de l'urbanisme de la Ville de Deux-Montagnes sont subordonnés au PMAD. En fait, ces deux derniers doivent être concordants au PMAD. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un choix local de développement, mais plutôt d'un choix suprarégional.

Les personnes intéressées à obtenir de plus amples informations concernant les aires TOD peuvent consulter le lien suivant : http://cmm.qc.ca/champs-intervention/amenagement/plans/pmad/

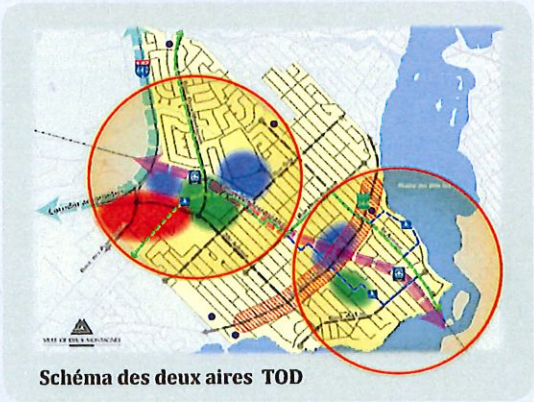

Schéma des deux aires TOD

Photo : Les aires TOD de la gare de Deux-Montagnes et de la gare du Grand-Moulin.

THE *RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN (REM)* IN DEUX-MONTAGNES

The *Réseau électrique métropolitain* is a 67 km integrated public transit network project designed to link downtown Montreal, the South Shore, the West Island (Sainte-Anne-de-Bellevue), the North Shore (Laval and Deux-Montagnes), and the airport through the introduction of a fully automated, electric light rail transit (LRT) system. The new LRT trains will be quieter, have free Wi-Fi, and run 20 hours a day, with a new train arriving every 5 minutes at peak times.

Authorities from Deux-Montagnes met with REM project officials on a number of occasions to facilitate the implementation of infrastructure in the city. Various scenarios have been considered over the past few months. It's important to remember that the project is not managed by City of Deux-Montagnes but by CDPQ Infra, a subsidiary of the *Caisse de dépôt et placement du Québec*. At every stage in the REM process, city representatives spared no effort to ensure that the project will have the least amount of impact on the territory of Deux-Montagnes proper.

In order to ensure a better integration of the REM with the traffic flow around the train stations, the proposed construction of new overpasses for railways, pedestrian walkways, and access roads was presented, as well as plans for underpasses and parking areas.

The construction of three overpasses represented a technical solution with some drawbacks. City authorities asked CDPQ Infra to assess the possibility of changing the profile of the REM route by raising the railway line. CDPQ Infra experts have worked diligently on this alternative and their analyses proved conclusive. It is indeed possible to raise the railway tracks on a vegetation covered embankment and totally prevent any impact on Deux-Montagnes Boulevard, Henri-Dunant Street, or Guy Street.

The City of Deux-Montagnes has agreed with the representatives of the *Caisse de depot et placement du Québec Infra* that this variation is the best technical solution for integrating the REM project into the city's territory since it precludes having to acquire parcels of land that would affect many families.

A memorandum relating to Bill 137 on the *Réseau électrique métropolitain* was tabled by Deux-Montagnes Mayor Denis Martin to the National Assembly's Transport and Environment Commission. On the whole, the memorandum highlighted the positive impact of the REM project on the City of Deux-Montagnes territory and stipulated that Bill 137 appeared to be adapted to the needs of current and future users of the Deux-Montagnes railway line.

TWO TOD AREAS IN DEUX-MONTAGNES

The Plan métropolitain d'aménagement et du développement (PMAD: metropolitan improvement and development plan) includes two transit-oriented development (TOD) areas around the Deux-Montagnes and Grand-Moulin stations. The City of Deux-Montagnes is subject to the requirements of the PMAD.

This approach encourages densification around train stations and the creation of living environments with local services and retail outlets.

The suburban neighbourhood area around the Grand-Moulin station calls for 30 to 60 dwellings per hectare (about 2.5 acres). The City of Deux-Montagnes offers a program of tax credits in the Grand-Moulin TOD area to encourage redevelopment of the land there.

The regional suburban area around the Deux-Montagnes station calls for a minimum of 40 housing units per hectare.

The new TOD areas must respect, among other things, requirements for protecting the natural environment, encouraging car sharing, and densification. These requirements complicate urban planning in Deux-Montagnes since the city includes two TOD areas. It should be emphasized that the MRC improvement plan and the Deux-Montagnes urban plan are subject to and must be consistent with the PMAD. It is not, strictly speaking, a local choice when it comes to development, but rather a supra-regional choice.

If you're interested in knowing more about TOD areas, please click on this link: http://cmm.qc.ca/champs-intervention/amenagement/plans/pmad/

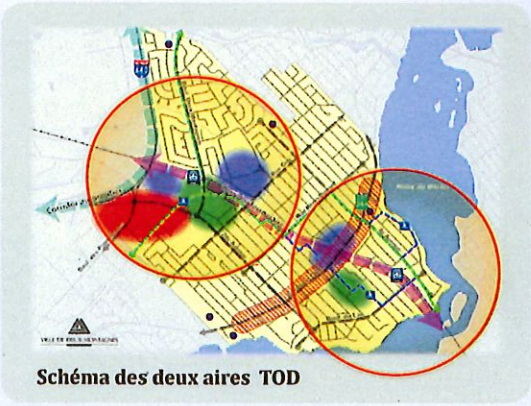

Photo: TOD areas around the Deux-Montagnes and Grand-Moulin stations